



SFPAPA

Société Française des Professionnels en Activités Physiques Adaptées



ORDRE DU JOUR

- 1) HISTORIQUE ET PROFIL DES ADHERENTS**
- 2) FINALITES**
- 3) ORGANISATION FONCTIONNELLE**
 - 1) COMITE DE ZONE**
 - 2) REGLEMENT INTERIEUR**
 - 3) ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU**
- 4) OBJECTIFS 2008 DE LA SFP-APA**
- 5) COMMUNICATION EXTERNE ET INTERNE**
- 6) BUDGET**
- 7) QUESTIONS DIVERSES**
- 8) ANNEXES**



SFPAPA

Société Française des Professionnels en Activités Physiques Adaptées



1) Historique de la SFP-APA

En quelques points, voici l'historique de la création de l'association qui a vu le jour au cours de la Journée des 25 ans des Activités Physiques Adaptées de Montpellier, le 30 mars 2007 à l'UFR STAPS de Montpellier.

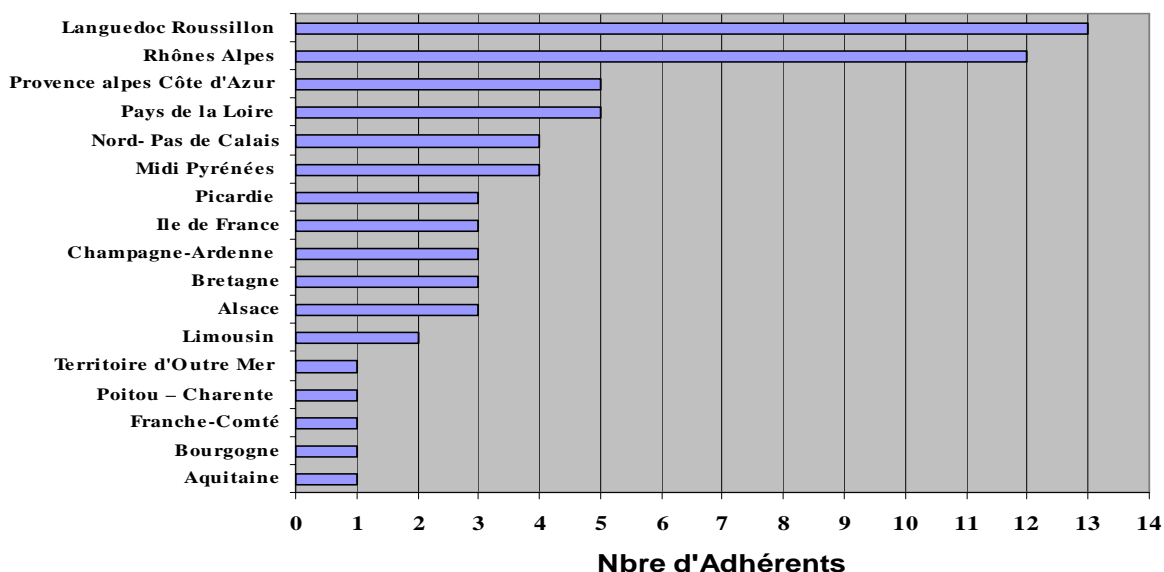
Mars 2007	Projet initié lors du « regroupement pro APA » issu de la table ronde JAPA 25
Mai à Juillet 2007	Elargissement des contacts professionnels APA
Octobre 2007	Arrêt du statut et nature du regroupement à la suite d'une enquête par mail (contenus, appellations, statuts de l'association 1901)
Novembre 2007	Rédaction des statuts
Décembre 2007	Dépôt des statuts, ouverture des adhésions
Janvier 2007	Assemblée générale

Profils des adhérents

Au 19 janvier 2008, nous étions 75 adhérents, issus de 36 départements et de 17 régions.

A travers les adhésions, nous avons pu recenser de nombreux statuts différents : Encadrement et coordination (12), Enseignant/Prof (17), Educateur (15), Divers (10), Hors Champs (8).

Répartition par Régions





SFPAPA

Société Française des Professionnels en Activités Physiques Adaptées



2) Finalités de la SFP-APA

Les finalités et objectifs de la SFP APA visent la défense des intérêts de notre profession. Il y a déjà eu des mouvements de regroupement APAPSS (2000), ou des regroupements actuels comme l'ADEMS.

Notre volonté réside dans la création d'un mouvement fédérateur en ne retenant que des personnes titulaires d'une formation en APA. **C'est la nature de la formation qui est le point fort de notre regroupement.**

Nous voulons être une association représentative qui se base sur le nombre pour sortir des clivages, des concurrences.

Donner une identité de fonction

Fonder une unité de la formation

Donner une identité de fonction

Défendre les intérêts de notre profession

Circonscrire les intérêts communs

Devenir une association représentative

Avoir un pouvoir de représentation



Fonder un syndicat unitaire

Donner une unité de formation

Œuvrer à l'amélioration des compétences pédagogiques de notre corporation

Participer à l'homogénéité des formations STAPS

Favoriser la diffusion d'expériences de terrain éprouvées et des conceptions pédagogiques et scientifiques en lien avec les APA



SFPAPA

Société Française des Professionnels en Activités Physiques Adaptées



3) Organisation fonctionnelle

Comité de zone

Le bureau a pour objet de mettre en œuvre les décisions de l'assemblée générale, d'organiser et d'animer la vie de l'association, dans le cadre fixé par les statuts. Le bureau de l'association se compose d'au moins huit (8) membres et de vingt-huit (28) membres maximum.

Il est formé:

- d'un président
- d'un secrétaire
- d'un trésorier
- de présidents délégués en charge d'un comité de zone

Afin de pouvoir se développer, il nous semble essentiel de déléguer à certaines personnes d'un secteur donné appelé : **COMITE DE ZONE**

COMITE DE ZONE

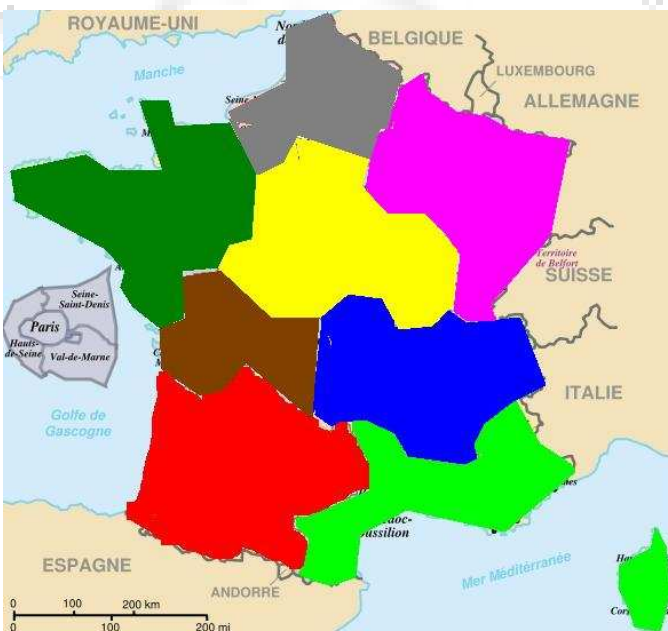
Chaque adhérent est obligatoirement rattaché à un comité de zone, ce qui va lui permettre de sortir de l'isolement.

- Mutualiser nos connaissances
- Echanger
- Devenir un collectif
- Etre plus fort et reconnu

Le **président** délégué de comité de zone met en œuvre les décisions de l'assemblée générale, organise et anime la vie du comité de zone.

Le **comité de zone** a une autonomie d'organisation et doit rendre compte de son activité lors de l'assemblée générale.

Le président délégué de comité de zone et le vice président, assistés d'une équipe de volontaires visent à dynamiser et à représenter l'association SFP-APA dans leur zone. La durée des mandats est fixée à deux ans.





SFPAPA

Société Française des Professionnels en Activités Physiques Adaptées



Comité de zone	Président	Vote pour	Vote contre	Abstention
1 Aquitaine/Midi Pyrénées	COMMUNAL D. ROUVILLOIS Y. (vice)	42	0	2
2 Languedoc/PACA/Corse	POUGET C. PAUTE JB	44	0	0
3 Rhône Alpes/Auvergne	ZACHARIE M	44	0	0
4 Champagne Ardennes/Alsace/Franche Comte/Lorraine	A confirmer	44	0	0
5 Ile de France/Centre/Bourgogne	BERAGUAS O. HOLDER S.	44	0	0
6 Limousin/Poitou Charente	CANTELE B.	44	0	0
7 Pays de la Loire/Bretagne/Bas Normandie	ROBIC G.	44	0	0
8 Nord Pas de Calais/Picardie/Ht Normandie	BERTOUX G.	44	0	0

Règlement intérieur

Après plusieurs modifications, le règlement intérieur a été adopté avec 42 voix pour, 2 abstentions, 0 contre.

Article 1 : Adhésion

Pour faire partie de l'association, il faut répondre à un des critères suivants : être titulaire d'un diplôme STAPS, mention APA, être professionnel titulaire d'un diplôme en S.T.A.P.S., mention Activités Physiques Adaptées, être étudiant inscrit en Master ou en Doctorat au sein d'un cursus S.T.A.P.S mention Activités Physiques Adaptées, être enseignant universitaire en activité, qui enseigne dans les cursus de formation « Activités Physiques Adaptées » au sein des U.F.R. - S.T.A.P.S.

En cas de litige sur l'intitulé d'un diplôme, le bureau fera l'étude des maquettes d'enseignement et statuera sur la demande d'adhésion.



SFPAPA

Société Française des Professionnels en Activités Physiques Adaptées



De plus, il faut s'acquitter de la cotisation annuelle, et avoir fait parvenir au siège de l'association la totalité des documents demandés à l'adhésion. Le bureau peut refuser une adhésion avec avis motivé à l'intéressé.

Le montant annuel de la cotisation est fixé à 1 euro payable uniquement par chèque à l'ordre de la SFP- APA. Cette cotisation est valable jusqu'à la fin de l'année civile dans laquelle elle a été versée.

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an. Elle comprend tous les membres de l'association à jour de leur cotisation. Elle est convoquée par le président à la demande du bureau, deux semaines, minimum, avant la date fixée. **Elle délibère sur les orientations à venir, et se prononce sur le budget correspondant. Elle fixe les objectifs des comités de zone. Elle pourvoit à la nomination et au renouvellement des membres du bureau. Elle fixe le prix de la cotisation annuelle. Elle approuve les comptes de l'exercice financier présenté par le trésorier. La majorité simple (la moitié plus un des membres présents ou représentés) est le mode suffrage utilisé en assemblée générale. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.**

Les membres de l'association sont convoqués par courrier électronique et l'ordre du jour est inscrit sur la convocation. Les adhérents peuvent inscrire des points à l'ordre du jour jusqu'à sept jours précédant l'assemblée générale. L'assemblée générale délibère et se prononce sur les questions figurant à son ordre du jour.

Le mode de scrutin se fait à main levée sauf si le vote à bulletin secret est demandé par plus d'un tiers des membres présents. Le vote par procuration est autorisé si la procuration est présentée à l'ouverture de l'assemblée générale. Un membre de l'association ne peut être en possession de plus de cinq procurations.

Pour l'assemblée générale, le quorum exigé est de 80 adhérents, seuls les membres du bureau sont tenus d'être présents ou représentés par leur vice président ou un autre des présidents délégués. L'élection des présidents et vice présidents est soumise à l'ensemble des membres présent à l'assemblée générale.

Article 2 : Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire est convoquée par le président :

- ◆ de sa propre initiative, avec l'accord du tiers des membres du bureau
- ◆ à la demande de cent adhérents
- ◆ à la demande des deux tiers des membres du bureau

La réunion doit avoir lieu dans un délai de six semaines.

Article 3 : Le bureau



SFPAPA

Société Française des Professionnels en Activités Physiques Adaptées



L'association est dirigée par un bureau dont les membres sont choisis parmi les membres actifs de l'assemblée générale. Les candidatures pour être membre du bureau, sont adressées au président de l'association.

Le bureau de l'association se compose d'au moins huit (8) membres et de vingt-huit (28) membres maximum. Il est formé d'un président, d'un secrétaire, d'un trésorier, de présidents délégués de comité de zone (25 membres maximum qui correspondent à la division territoriale française).

Le bureau est élu pour 2 ans et ses membres sont rééligibles. Les membres du bureau se réunissent, minimum, une fois par an avant l'assemblée générale.

Article 5 : Comité de zone

Le comité de zone se définit par une zone géographique décidée lors de l'assemblée générale. Il est composé d'un président (membre du bureau), d'un vice président et d'une équipe de membres actifs. Il a pour mission de répondre aux objectifs fixés lors de l'assemblée générale. La création d'un comité de zone et l'élection de son président et vice président est votée lors de l'assemblée générale annuelle. Une exception est apportée aux territoires et département d'Outre Mer qui peuvent créer un comité de zone, si le président et le vice président qui candidatent sont acceptés par la majorité simple des membres du bureau.

Le président et le vice président seront chargés de fournir aux membres du bureau, un rapport d'activité trimestriel, répondant aux objectifs de la SFP-APA et aux nouvelles adhésions. Le président et le vice président s'engagent à solliciter les membres de son comité pour créer des écrits autour des pratiques professionnelles en APA qui pourront être utilisés dans le site de l'association. Ils ont la responsabilité de veiller au respect des droits rattachés à l'image et à la propriété intellectuelle. Le président et le vice président peuvent être amenés à représenter la SFP-APA, lors de colloque, ou réunion à la demande du président de l'association ou à leur propre demande.

En cas de démission du président et du vice président, leurs remplaçants seront acceptés par la majorité simple des membres du bureau.

Article 6 : Groupe de travail

La SFP-APA peut demander, aux membres qui le souhaitent, de former des groupes de travail sur des thèmes en lien avec les activités physiques adaptées.

Article 7 : Comptabilité

Les ressources financières de l'association se composent : des cotisations, de la vente de produits, de services de formation, de subventions, de dons ou de toute autre ressource qui ne soit pas contraire aux règles en vigueur.



SFPAPA

Société Française des Professionnels en Activités Physiques Adaptées



Les comptes de l'association sont tenus par son trésorier et contrôlés par les membres du bureau et l'ensemble des adhérents lors de l'assemblée générale. L'information financière mise à la disposition des adhérents prendra la forme d'une annexe au PV de l'assemblée générale.

Article 9 : Perte de qualité de membre.

La qualité de membre se perd par :

- La démission
- Le décès
- La radiation prononcée par le bureau, pour motif grave, l'intéressé ayant été invité à faire valoir ses droits à la défense par lettre recommandée.

Article 10 : Modification du règlement intérieur

Une demande de modification du règlement intérieur peut être faite par minimum, un quart des adhérents lors de l'assemblée générale ou la moitié des membres du bureau. En cas de modification(s), le règlement sera soumis au vote de l'assemblée générale.



SFPAPA

Société Française des Professionnels en Activités Physiques Adaptées



Election des membres du bureau

Après démission, et nouvelle candidature, *Barbin Jean Marc* a été élu à l'unanimité président de la Société Française des Professionnels en Activités Physiques Adaptées. De la même manière *Bernard Paquito* a été élu secrétaire de la SFP APA et *Bezombes Arnaud* trésorier de la SFP APA. Le bureau se compose donc du président de l'association, de son secrétaire, de son trésorier et des huit présidents de comité de zone.

4) Objectifs 2008 de la SFP APA

Les objectifs de la SFP APA ont été soumis au vote et ont été adoptés à l'unanimité par l'ensemble des 44 adhérents présents.

Pour une reconnaissance et une légitimité de nos diplômes

- Être représentatif
- Atteindre le nombre minimum de **500 adhérents professionnels en APA** ou en recherche d'emploi en APA, par un maillage national via les comités de zone
- Établir un état des lieux de la situation faite aux diplômés STAPS APA en activité ou en formation
- Réaliser une enquête nationale sur les statuts, fonctions, conditions de travail des professionnels, et sur les contenus de formation des STAPS APA
- Être une représentation corporative auprès des diverses instances et commissions traitant du sport, du handicap et de la santé
- Recenser les interlocuteurs afin de construire une collaboration de confiance
- Établir les conditions de création d'un syndicat unitaire

Objectifs 2008 : Le pôle pédagogique seul axe de lutte contre la concurrence

- Favoriser l'expression des expériences de terrain éprouvées
- Constituer des centres de ressources d'expérimentation didactique, pédagogiques, techniques et réglementaires
- Diffuser les conceptions scientifiques utiles à nos métiers



SFPAPA

Société Française des Professionnels en Activités Physiques Adaptées



- Établir des liens forts entre les Équipes pédagogiques APA des UFR et les professionnels en poste

5) Communication externe et interne

L'association travaille au développement d'un site internet (www.sfp-apa.fr) qui aura pour fonction d'être :

- 1) Une vitrine (internet)
 - Accessible au public (accès limité)
 - Présentation de l'activité de l'association, promotion de notre profession...
- 2) Un lien (intranet)
 - Entre les membres et les responsables de comité de zone et le bureau
- 3) Echanges entre professionnels
- 4) Communication sur l'association
- 5) Communication sur des manifestations

Utilisation :

- Connexion avec identifiant
- Possibilité de consulter et de mettre du contenu

Contenu :

- Actualités de l'association, des comités de zones
- Documents, photos
- Partage de projets...
- Commentaires

De plus, il sera demandé aux adhérents ayant des compétences dans le domaine de l'infographie, de proposer des logos et leur charte couleur. Dès que plusieurs propositions seront faites, les logos seront soumis au vote des adhérents. Il sera alors possible de construire des outils de communication externes : plaquettes et affiches.

Communication interne :

Il sera proposé au président de comité de zone différents fichiers informatiques afin de faciliter le recueil des données et leur étude.

6) Budget

Le bureau attendait qu'un nombre important de personnes adhèrent à l'association pour ouvrir un compte bancaire. Cela sera fait en février 2008. À la vue du prix de l'adhésion, un euro, la SFP APA aura un budget restreint et compte sur ses adhérents pour utiliser les



SFPAPA

Société Française des Professionnels en Activités Physiques Adaptées



moyens matériels autour d'eux. Le compte sera géré par *Arnaud Bezombes*, trésorier de l'association.

7) Question diverses

Il a été proposé à l'ensemble du quorum que la SFP APA participe à différents rendez vous en lien avec les professionnels APA. Il a été souligné que chaque président ou vice président de comité de zone pourra être sollicité pour participer à une réunion, colloque, ou assemblée en lien avec les professionnels APA dans sa région.

Ex : ANESTAPS, Colloque AFAPA, Journée APA fin Mars 2008, Autres événements...
(Voir calendrier)





SFPAPA

Société Française des Professionnels en Activités Physiques Adaptées



8) Annexes

Liste non exhaustive des adhérents présent Samedi et Dimanche 19 et 20 janvier 2008

Samedi	
BOURICHA	Rémy
BRACHET	Pauline
BROUARD	Etienne
CANTELE	Benjamin
DEPALMA	Matthieu
GAMOND	Olivier
GARNIER	Julien
GUERRA	Ludwig
MAZOYER	Myriam
PIERREFEU	Laure
PORTIER	Julie
SONIGO	Rudy
PALOMINO	Vanessa
COMMUNAL	David
LESNY	Nathalie
JOINIS	Amandine
CADE	Pierre Yves
VAUTRIN	Jean Marie
MARTINEZ	Christophe
ROUSSILLON	Julien
BLONDRON	Stéphane Laura
CALVAT	Amandine
LE CLERC	Cyril
GODIN	Emmanuelle
LEVY	Jerome
BERTRAND	Victoire
ESSEUL	Elodie
FLOQUET	Severinne
ROTIN	Youri
THERRE	Veronique

Dimanche	
BRACHET	Pauline
BROUARD	Etienne
CANTELE	Benjamin
DEPALMA	Matthieu
GAMOND	Olivier
GARNIER	Julien
MAZOYER	Myriam
PIERREFEU	Laure
PORTIER	Julie
SONIGO	Rudy
WIEGERT	Virginie
PALOMINO	Vanessa
COMMUNAL	David
LESNY	Nathalie
JOINIS	Amandine
CADE	Pierre Yves
ROUSSILLON	Julien
BLONDRON	Stéphane Laura
CALVAT	Amandine
LE CLERC	Cyril
GODIN	Emmanuelle
BERTRAND	Victoire
ESSEUL	Elodie
FLOQUET	Séverine
ROTIN	Youri
NINOT	Gregory



SFPAPA

Société Française des Professionnels en Activités Physiques Adaptées



Parmi les adhérent présents le 19 et 20 janvier 2008, on retrouvait des :

Président d'association, des professeurs APA de centre de réadaptation cardio/respi, de Cprf, d'IME, de clinique psychiatrique, d'hôpital de gériatrie et cardiologie, des membres de Comité handisport, Comité Sport Adapté, des directeur Esat, chercheurs d'emploi, des étudiant Master 1 et Master 2 de Montpellier et Lyon.

